

- S -



Procès-verbal de la
réunion extraordinaire du conseil d'administration
tenue le lundi 2 décembre 2019, à 10 heures
par conférence téléphonique

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil d'administration de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec tenue le lundi 2 décembre 2019, à 10 heures, par conférence téléphonique

* * *

Étaient présents :

- Mme Rita Dionne-Marsolais, présidente
- Mme France Dionne, vice-présidente
- M. Christian Lévesque, trésorier
- M. Normand Jutras, secrétaire
- M. Yvan Bordeleau, président sortant
- M. Jacques Brassard, président du Comité des archives et objets de mémoire
- M. Serge Geoffrion, président du Comité des communications
- Mme Marie Malavoy, présidente du Comité des femmes anciennes parlementaires
- Mme Lucie Papineau, présidente du Comité des activités
- Mme Manon Voyer, secrétaire administrative

Étaient excusés :

- M. Serge Ménard, administrateur
- M. Maurice Richard, administrateur

M. Normand Jutras agit à titre de secrétaire de la réunion.

1. Ouverture de la séance

La présidente, Mme Rita Dionne-Marsolais, ouvre la séance à 10 heures en souhaitant la bienvenue à tous.

2. Adoption de l'ordre du jour

La présidente explique que le but de la réunion téléphonique extraordinaire est de statuer sur une proposition du Bureau de l'Assemblée nationale concernant le projet de loi n° 390, Loi remplaçant la Loi sur l'Amicale des anciens parlementaires du Québec.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Étude et adoption de la proposition

Attendu que le projet de loi no° 390, Loi remplaçant la Loi sur l'Amicale des anciens parlementaires du Québec, a été déposé à l'Assemblée nationale le 18 avril 2019;

Attendu que, depuis ce dépôt, des discussions ont eu cours relativement à ce projet de loi entre des représentants de l'Amicale et des représentants de toutes les formations politiques représentées à l'Assemblée nationale;

Attendu qu'une rencontre s'est tenue le 20 novembre dernier à l'hôtel du Parlement de Québec, à laquelle rencontraient le président de l'Assemblée nationale, François Paradis, les whips de toutes les formations politiques et des représentants de l'Amicale;

Attendu que lors de cette rencontre, les représentants de l'Amicale ont expliqué leur position et répondu aux questions;

Attendu que le vice-président de l'Assemblée nationale, Marc Picard, qui est aussi le parrain du projet de loi n° 390, a fait le 29 novembre dernier, au nom du Bureau de l'Assemblée nationale, la proposition suivante à l'Amicale :

- Le paragraphe 4 de l'article 8 devrait être supprimé, à savoir: « prendre position sur des sujets d'intérêt et faire connaître son opinion; »;
- Le nom devrait être « Cercle des ex-parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec » au lieu de « Conseil des ex-parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec »;
- Si l'Amicale accepte cette proposition, le projet de loi serait adopté le mardi 3 décembre ou le mercredi 4 décembre;

Attendu que le conseil d'administration de l'Amicale a tenu une conférence téléphonique d'urgence avec les présidents de comité, le 2 décembre, à 10 heures, pour prendre position par rapport à cette proposition;

Après discussion, sur proposition faite par Normand Jutras, il est unanimement résolu que la proposition du Bureau de l'Assemblée nationale soit acceptée.

4. Clôture de la réunion

À 10 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la réunion.

Rita Dionne-Marsolais, présidente

Normand Jutras, secrétaire